

Niort, le 15/02/2011

Le RSI appelle ses ressortissants à la vigilance contre le démarchage de sociétés homonymes

Des sociétés homonymes au Régime social des indépendants (RSI) émettent des appels à cotisation et bulletins d'adhésion pouvant induire les indépendants en erreur. Ce phénomène tend à se développer dans la région Poitou-Charentes. Fort de ce constat, le RSI appelle ses ressortissants à la vigilance et initie de nombreuses actions pour les sensibiliser au caractère ambigu de cette démarche.

Le RSI rappelle que ces courriers ne proviennent en aucun cas de ses services, et que la cotisation demandée n'est absolument pas en relation avec la protection sociale obligatoire des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, le RSI a multiplié les initiatives afin de diffuser cette information auprès de l'ensemble de son réseau de caisses régionales, de ses partenaires et de ses assurés.

Ainsi, cette mise en garde est relayée :

- Sur le site internet du RSI (http://www.le-rsi.fr/actualites/20101020_vigilance_avis_appel_cotisation.php)
- Auprès des différents partenaires
- Au sein de chaque caisse régionale du RSI

Une étude juridique de ce dossier est actuellement effectuée par le RSI.

Le RSI incite donc ses ressortissants à la vigilance.

Le Régime Social des Indépendants (RSI), né en 2006 de la fusion des organismes de protection sociale des chefs d'entreprise indépendants est une caisse de Sécurité sociale, administrée par les représentants de ses assurés, artisans, commerçants et professions libérales. Le RSI effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de 5,1 millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droit (maladie, retraite, invalidité-décès, prévention...). Il gère l'assurance maladie-maternité des professions libérales et est l'Interlocuteur social unique des artisans et des commerçants.

Contacts Presse :

Laëtitia JORCIN-COUBARD, Chargée de communication

Tel : 05.49.78.90.77 - Fax : 05.49.77.59.15 - Courriel : communication@poitoucharentes.le-rsi.fr

www.le-rsi.fr

LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

ATTIRE VOTRE ATTENTION
SUR DES DOCUMENTS
ENVOYÉS AUX INDÉPENDANTS
PAR DES SOCIÉTÉS SANS LIEN
AVEC LE RSI

Il s'agit de bulletins de cotisation et d'adhésion
à un service facultatif qui **ne proviennent pas de
nos services.**

La cotisation demandée ne concerne pas votre
protection sociale obligatoire.



**Le RSI vous incite donc
à la vigilance.**



→ Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre caisse régionale.